

DEMANDE D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DÉCISION DU DIRECTEUR À LA DEMANDE D'UN TIERS

Procédure d'urgence (SDTU) article L.3212-3 du Code de la Santé publique

Je soussigné(e) :

NOM

NOM de naissance

Prénom

Né(e) le

À

Domicilié(e)

Profession

Téléphone

Adresse mail

(Domicile / Portable)

Accepte que cette adresse soit transmise au Tribunal Judiciaire dans le cadre du contrôle de la mesure de soins

Refuse que cette adresse soit transmise au Tribunal Judiciaire dans le cadre du contrôle de la mesure de soins

Pièce d'identité jointe à la demande (copie) : carte d'identité passeport

autre à préciser

Numéro

Date et lieu de délivrance

Agissant en qualité de

Degré de parenté ou nature des relations existant avant cette demande avec la personne dont l'admission est demandée

Demande, conformément à l'article L.3212-3 du code de la santé publique et en accord avec le certificat médical,
l'admission en soins psychiatriques de :

La formule ci-dessus grisée doit être recopiée de façon manuscrite sur les lignes ci-dessous

NOM

NOM de naissance

Prénom

Né(e) le

À

Domicilié(e)

Profession

Pièce d'identité jointe à la demande (copie) : carte d'identité passeport

autre à préciser

Numéro

Date et lieu de délivrance

Cette personne est-t-elle sous mesure de protection juridique ? Si oui, quelle est la nature de cette mesure (curatelle, tutelle...) ? : (joindre un extrait de jugement / copie de la décision).

Fait à

Le

Signature

Si la personne qui demande les soins ne sait pas ou ne peut pas écrire, la demande est reçue par le représentant de l'établissement qui en donne acte (R. 3212-1 CSP) qui signe et précise sa qualité sur ce document.